

**APPEL À PROJET
CONCOURS D'ÉCRITURE « POUR MÉMOIRES » 2025/2026
MÉMORIAL DU CAMP DE RIVESALTES**

**Solidarités en marche, engagement sans faille
Pour dire non au racisme, à l'antisémitisme et à
l'antitsiganisme**

Parce que les mémoires vives éclairent notre présent, ce projet invite les jeunes générations à s'engager et à lutter contre toutes formes de discriminations.

Le Mémorial du Camp de Rivesaltes accorde une large place à l'**éducation artistique et culturelle**, que ce soit dans sa programmation ou dans les actions auprès du public scolaire. Pour cette nouvelle année scolaire 2025/2026, une nouvelle édition du concours d'écriture « Pour Mémoires » est lancée.

Le concours s'adresse aux élèves de collège et lycée, en partenariat avec les rectorats des académies de Montpellier et de Toulouse.

Art. 1 PARTICIPANTS	Le concours s'adresse aux élèves des collèges, des lycées généraux, technologiques, professionnels des académies de Toulouse et de Montpellier, et aux établissements de l'éducation informelle.
Art. 2 THÈME	Solidarités en marche, engagement sans faille Pour dire non au racisme, à l'antisémitisme et à l'antitsiganisme
Art. 3 OBJECTIFS	L'objectif général est de proposer aux jeunes élèves de la région Occitanie d'exprimer leur engagement citoyen, civique et artistique en lien avec les questions de mémoire. <u>Les objectifs spécifiques pédagogiques sont :</u> <ul style="list-style-type: none">- Découvrir un lieu patrimonial et les traces du passé qu'il révèle- Connaître l'histoire du camp de Rivesaltes et notamment le travail des œuvres de secours- Comprendre au travers d'objets, de lectures, de témoignages les notions de solidarité, d'engagement- Développer des compétences linguistiques au travers de la production- Mettre en mots des émotions, des ressentis- Renforcer la confiance en soi par une valorisation de talents littéraire et/ou artistique
Art 4 INTENTIONS	Les productions pourront s'inspirer d'événements et de personnages réels ou fictifs. Si vous choisissez une inspiration historique, il sera nécessaire de vous documenter avec précision et rigueur. De grands thèmes tels que les guerres (Guerre d'Espagne, Seconde guerre Mondiale, Guerre d'Algérie...), la colonisation, migration, la Shoah, l'exil sont une entrée possible mais la liste n'est pas exhaustive. Il sera possible de traiter librement un ou plusieurs de ces axes. Au niveau de la forme, ces productions devront mettre en valeur un projet pluridisciplinaire (histoire géographie, éducation civique, lettres, arts sous toutes ses formes) .

Art. 5 GENRE	<p>Les productions devront appartenir à l'une des catégories ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> Narrative : Récits, nouvelles, correspondances Poétique : Poèmes ou fables Artistique : 2 formats : <ul style="list-style-type: none"> Format 1 : Créations graphiques et numériques (bd, dessin, roman graphique...). Format 2 : Spectacle vivant (théâtre, danse), créations audiovisuelles ou cinématographiques (scénarios de films, vidéos...). <p>Les productions pourront être soit individuelles, soit collectives.</p> <p>Chaque classe devra envoyer un maximum de 2 productions par genre. Dans le cas où une classe aurait plus de productions, il vous sera demandé d'effectuer un vote dans la classe par les élèves et nous transmettre les 2 productions ayant remporté le plus de voix.</p> <p><u>Attention</u> pour le genre artistique, 2 productions pour les 2 formats confondus.</p>
Art. 6 PRODUCTIONS PRESENTATION REGLEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Les productions devront être obligatoirement accompagnées d'une brève note d'intention précisant les raisons du sujet (à différencier de la consigne donnée par l'enseignant.e et doit donc être rédigée par les élèves), du genre (narratif, poétique ou artistique), et du mode d'écriture (individuel / collectif) choisis. Les productions valoriseront un point de vue personnel et devront être créatives. Les élèves auront toute liberté de s'appuyer sur certaines des ressources proposées par le Mémorial du Camp de Rivesaltes (cf. article 8). - Elles comporteront impérativement : <ul style="list-style-type: none"> - Un titre, différent du thème - N'excéderont pas <ul style="list-style-type: none"> - 5000 signes, espaces compris pour les productions narratives ou poétiques - 10 planches pour la BD et le roman graphique. - 8 mn pour tous les formats, théâtre, danse ou toutes formes artistiques enregistrées et devront être accompagnés d'un support écrit. Vérifier également que les noms ne figurent pas dans le support vidéo. - Les productions devront obligatoirement être envoyées au format texte (Word, Open office), police Arial 11. Le format PDF ne sera pas accepté à l'exception des BD, romans graphiques et illustrations. Un gabarit pour les productions vous est adressé en pièce jointe - Les productions et les notes d'intention envoyées seront anonymisées par l'équipe du Mémorial. Les établissements, classes, noms et prénoms des élèves ne devront pas figurer dans les productions elles-mêmes mais uniquement dans le nom des fichiers (nom et prénoms). - Le professeur certifiera que le texte est original, inédit et il en autorisera la libre reproduction et diffusion. - Nous attirons votre attention sur une présence grandissante de l'IA dans notre quotidien et nous invitons les enseignants à vérifier que le travail d'écriture des élèves est bien issu d'une production personnelle. <p>Toutes productions ne respectant pas ce règlement se verra écartée du concours.</p>
Art. 7 ENVOI	<p>Adresse d'envoi : Laura.py@memorialcamprivesaltes.fr Un accusé de réception sera envoyé à réception sous 48h.</p>
Art. 8 ACCOMPAGNEMENT & RESSOURCES	<p>Le Mémorial du Camp de Rivesaltes mettra à disposition des enseignant.e.s intéressé.e.s des ressources destinées à accompagner l'acte d'écrire et/ou illustrer, alimenter l'imaginaire des élèves, partager des connaissances et faire naître des pistes de réflexion variées sur le thème proposé, une fois l'inscription confirmée avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les ressources issues des fonds du Mémorial (témoignages des interné.e.s passé.e.s par le camp, engagé.e.s dans les Œuvres de Secours à Rivesaltes, archives, photographies, capsule vidéo, etc...) - Des contenus théoriques et bibliographiques sur les différents axes de la thématique proposée <p>Une formation sera également proposée, au niveau scientifique, didactique et pédagogique.</p> <p>Les enseignant·e·s qui souhaitent travailler avec leurs classes sur ce projet pourront, réserver sur notre logiciel (https://groupes.memorialcamprivesaltes.eu/) un créneau de visite et un atelier spécifique mené par l'équipe de médiation sur la thématique proposée. Merci de bien vouloir le préciser dans votre demande de réservation.</p>

Art. 9 JURY COMPOSITION	Un jury pour chaque catégorie sera composé de personnalités du monde littéraire (éditeur, libraire...), de représentant.e.s du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales et de la Région Occitanie, de représentant.e.s de l'Académie de Montpellier et de Toulouse, d'Occitanie Livre et Lecture, des acteur.e.s de la chaîne du livre, d'un groupe de jeunes lycéen.ne.s ambassadeurs/ambassadrices du Mémorial et des enseignant.e.s missionné.e.s au Service Éducatif du Mémorial.
Art. 10 JURY SELECTION	<p>Chaque jury sélectionnera des productions finalistes et lauréates en fonction de critères très précis, en lien avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pertinence du sujet - Qualité littéraire et artistique - Originalité de la production - Émotions qu'elles suscitent - Références implicites et/ou explicites aux événements historiques et fidélité aux sources - Syntaxe et orthographe <p>Le jury veillera à nommer une production lauréate pour le collège et pour le lycée dans chaque catégorie.</p>
Art. 11 REMISE DES PRIX	<p>Une cérémonie officielle en présence du Président d'honneur et des membres du jury sera organisée pour mettre à l'honneur les lauréat.e.s. Les finalistes du concours y seront conviés.</p> <p>Au cours de cette journée seront proposés différents temps : visite du Mémorial, ateliers de pratique artistique et valorisation des productions.</p> <p>Les frais de transport pour participer à la remise des prix qui se déroulera au Mémorial seront à la charge de l'établissement.</p> <p>Les textes des lauréat.e.s et des participant.e.s finalistes feront l'objet d'une publication dans le <i>Florilège international des écrivains en herbe de langue française</i> de l'académie de Montpellier et d'une publication interne et sur le site du Mémorial.</p>
Art. 12 CALENDRIER	<p>Inscription : du lundi 30 juin 2025 au vendredi 17 octobre 2025 en ligne en cliquant sur ce lien : https://forms.gle/gVTwQYCjDbHkWBFL7</p> <p>Une confirmation d'inscription vous sera envoyée par mail. Pour toutes questions n'hésitez pas à écrire à : laura.py@memorialcamprivesaltes.fr</p> <p>Remise des textes au Mémorial du Camp de Rivesaltes : avant le vendredi 3 avril 2026</p> <p>Réunion du jury : le mercredi 6 mai 2026</p> <p>Remise des prix : le mercredi 27 mai 2026</p>
Art. 13 FORMATION	<p>Un stage de formation spécifiquement dédié à l'accompagnement du Concours d'écriture <i>Pour Mémoires</i> se déroulera au Mémorial du Camp de Rivesaltes (DATE A DEFINIR en NOVEMBRE-DECEMBRE 2025), sur cette même thématique.</p> <p>Les enseignants participant à cette formation, s'engageront à participer avec leurs élèves au concours.</p>
Art. 14 COMMUNICATION	<p>Les lauréat.e.s (ou les représentant.e.s légaux des candidat.e.s mineur.e.s) acceptent d'être photographié.e.s et autorisent l'utilisation de leur image dans toutes manifestations promotionnelles et de communication liées au concours. Elles/Ils s'engagent en outre à participer dans la mesure du possible à toute manifestation utile à la promotion du concours. Elles/Ils ne pourront prétendre à aucune rémunération ou indemnité de ce fait.</p> <p>Les candidat.e.s (ou les représentant.e.s légaux des candidat.e.s mineur.e.s) autorisent la reproduction, la représentation et la communication au public, dans tous les supports des organisateurs (magazines, sites Internet et opérations de communication et événementielles...) de l'œuvre présentée dans le cadre du concours.</p> <p>Le Mémorial du Camp de Rivesaltes garantit que l'image (photos, vidéo et autres supports) des lauréats ne sera utilisée pour aucune opération à but commercial.</p> <p>Toute communication relative au concours d'écriture doit être obligatoirement accompagnée du logo spécifique « <i>Pour Mémoires</i> » et du logo du Mémorial du Camp de Rivesaltes.</p>
Art. 15 INTERPRETATION DU REGLEMENT	<p>Toute contestation ou réclamation relative à ce concours devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la date de clôture du concours.</p> <p>Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchées souverainement par le Mémorial du Camp de Rivesaltes. Aucun recours ne sera admis.</p>

Le seul fait de déposer une candidature implique l'acceptation intégrale et sans réserve du présent règlement.

Le règlement sera disponible dans sa totalité sur le site Internet :

www.memorialcamprivesaltes.eu.

Le Mémorial du Camp de Rivesaltes prendra toutes les mesures nécessaires au respect du présent règlement.

mémorial
du camp de rivesaltes

